

le lyaud

notre village



Le mot du Maire

Ce 30^e numéro du bulletin Municipal vous permettra de revivre les moments forts du village durant le dernier semestre de 2004.

Année d'études de dossiers, de réflexions, de décisions avec ses moments de doutes, d'interrogations et enfin de concrétisation. 2005 sera l'année de la réalisation des projets, rue du Sanjhon et bâtiment Mairie avec des travaux qui perturberont la vie quotidienne mais rendront notre centre-bourg plus attrayant et notre mairie plus fonctionnelle, adaptée à l'évolution de la population et où l'accueil et l'accessibilité seront privilégiés.

Les fêtes proposées ont connu un vif succès tout comme la Fête du Fromage et du Terroir qui faisait étape au Lyaud cette année. Encore une belle réussite et je renouvelle mes remerciements à tous les bénévoles pour leur disponibilité et leur engagement.

En cette période de Noël je voudrais également féliciter et remercier tous les habitants qui ont fait de gros efforts d'illuminations de leurs habitations. C'est magnifique de voir sous la neige ces sapins, ces maisons décorées aux lumières scintillantes multicolores, et autres appareils lumineux déchirant la nuit et qui donne un éclat particulier au village.

Village que vous découvrirez encore un peu mieux au travers d'un reportage consacré par le journal "Le Messager", "Le Lyaud vu du ciel" dont un exemplaire vous sera offert par la Municipalité.

Mais ces fêtes, si belles soient-elles, ne doivent pas nous faire oublier la terrible épreuve que traversent les pays d'Asie du Sud après le séisme et les raz-de-marée. Au-delà de la santé et du bonheur souhaités à chacun nous devons avoir une pensée profonde, un geste fort pour ces milliers de morts et ces millions de sinistrés sans abri.

*Votre Maire,
Marie-Paule ROQUIER.*

Compte-rendus du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2004

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

"LES BOIS D'EN HAUT" : CONVENTION AVEC EDF
Mme le Maire expose que, pour les besoins de l'étude EDF-GTT Thonon concernant l'alimentation électrique de 4 parcelles situées au lieu-dit "Les Bois d'en Haut", EDF a besoin d'une autorisation communale pour pouvoir enterrer la ligne électrique. Le Conseil Municipal accepte l'enfouissement de la ligne électrique sur la parcelle n° 319, section A.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Les Conseillers Municipaux du Département ont désigné leurs délégués appelés à participer à l'élection de 3 sénateurs le dimanche 26 septembre 2004.

La commune de LE LYAUD devait nommer 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Délégués Titulaires : Marie-Paule ROGUIER
Gérard MOUCHE
Joseph DÉAGE

Délégués Suppléants : Odile FAVRE-VICTOIRE
Félice LASORSA
Franck PETITJEAN

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2004

Excusé : M. André BEL

TRAVAUX RUE DU SANJHON

Madame le Maire donne le résultat des appels d'offres lancés par le groupement de communes de la Communauté de Communes des Collines du Léman pour les travaux d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales de la Rue du Sanjhon.

Ces derniers ont été attribués à l'entreprise SOCCO pour un montant global de 481 517,71 euros HT soit un rabais de 10,10 % par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants des marchés et autorise Madame le Maire à signer les marchés.

GENS DU VOYAGE

Madame le Maire donne compte-rendu au Conseil Municipal des diverses réunions auxquelles elle a participé concernant le sujet des Gens du Voyage.

Au vu des événements d'Armoy, le Conseil souhaite qu'une concertation soit menée avec les agriculteurs de l'ensemble de la Communauté de Communes des Collines du Léman pour définir les terrains susceptibles d'accueillir de tels rassemblements.

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur Gérard MOUCHE présente les plans de l'avant projet de réhabilitation de la mairie, établis par Monsieur VAGNON, architecte, en fonction des souhaits des élus lors des dernières réunions de travail.

Le Conseil souhaite se donner un mois de réflexion, soit jusqu'à la réunion de septembre, pour étudier correctement ce projet avant de donner une réponse définitive à Monsieur VAGNON.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2004

TRAVAUX RUE DU SANJHON - SELEQ 74

Afin de permettre la réalisation, avec le SELEQ 74, des travaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, et de télécommunication de la rue du Sanjhon, le Conseil Municipal approuve le financement de ces opérations d'un montant global estimé à 293 000 euros, avec une participation communale de 53 115 euros.

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre de concertation avec la population concernant la révision simplifiée du P.L.U.

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Après étude de l'avant-projet présenté par Monsieur VAGNON, Architecte, le Conseil Municipal donne son accord à ce programme, et autorise le Maire à établir et signer la demande de permis de construire. Elle nomme M. Gérard MOUCHE pour signer l'arrêté de permis de construire.

FÊTE DU FROMAGE

Mme le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal, les associations participantes et les nombreux bénévoles qui se sont investis lors de la Fête du Fromage. Cette manifestation a été une très belle réussite pour la commune du Lyaud, et pour l'ensemble des communes adhérentes aux "Collines du Léman".

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2004

Excusé : M. André BEL

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DU SANJHON

Concernant la procédure de consultation pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue du Sanjhon, la municipalité opte pour la procédure d'appel d'offres.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2004

CONTRAT DE RIVIÈRES

M. CHATEAUVIEUX, intervenant de la Communauté de Communes des Collines du Léman, a présenté au Conseil Municipal les fiches actions concernant les opérations à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de rivières. L'objectif de ce projet est d'améliorer la qualité de l'eau en luttant contre les diverses pollutions, de mettre en valeur les milieux aquatiques, et d'assurer la mise en œuvre des actions du contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire du Chablais (SCOT - PLU).

SIVOM ARMOY-LE LYAUD :

MODIFICATIONS DES STATUTS

Mme le Maire présente à l'assemblée les modifications des statuts proposées par le SIVOM Armoys-Le Lyaud.

1- Concernant la participation financière de chacune des deux communes pour la section de fonctionnement : jusqu'à ce jour : la participation de chaque commune était répartie de manière équivalente, à 50 %, à l'exclusion de l'acquisition des fournitures scolaires (participation calculée au prorata du nombre d'élèves de chaque commune).

Le Comité Syndical souhaite que la contribution financière de la section de fonctionnement soit modifiée pour les nouvelles créations de classes, à compter de la rentrée scolaire 2004 : les dépenses de fonctionnement seront réparties au prorata du nombre d'élèves de chacune des communes.

La participation des communes relative à l'investissement reste fixée à 50 % pour chaque commune.

Le Conseil Municipal accepte cette modification à la majorité, deux conseillers municipaux s'étant prononcés "contre" souhaitant une modification effective à partir de la rentrée scolaire 2005 pour la future extension.

2- Concernant les interventions sur le réseau d'eau par le personnel syndical : Mme le Maire informe l'assemblée que la commune d'Armoy a décidé de transférer la gestion du service des eaux au SIEM ; le personnel technique n'interviendra plus sur le réseau d'eau potable d'Armoy. Il convient donc de modifier les statuts en tenant compte de cette nouvelle situation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

TRAVAUX RUE DU SANJHON

CONVENTION AVEC LE S.M.D.E.A.

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la convention de financement à passer avec le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement concernant les travaux d'adduction d'eau à réaliser rue du Sanjhon. Le SMDEA mettra à disposition de la commune une somme de 184 000 euros ; la subvention accordée étant de 40 %, la commune remboursera, sous forme d'annuités à partir du 1^{er} août 2005 et sur une durée de 15 ans, la somme de 110 400 euros, augmentée des intérêts se rapportant à cette somme et calculés en fonction des conditions obtenues par le SMDEA auprès des caisses prêteuses.

LOCATION ARCADE

Suite à la demande formulée par l'Entreprise FINELEC, le Conseil Municipal décide de louer provisoirement à cette entreprise, de décembre 2004 à fin avril 2005, l'arcade actuellement vacante située dans l'immeuble "Le Clos de la Fruitière".

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil valide l'état d'admissions en non valeur proposé par le Trésorier Principal, portant sur les exercices 2002 et 2003 du budget d'eau. Le montant de l'allocation en non-valeur est de 24,39 euros.

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation de la mairie, qui a été modifié en tenant compte des avis formulés par les membres du conseil municipal lors d'une précédente réunion.

Le Conseil accepte ce projet qui fera l'objet d'une demande de permis de construire dans les prochaines semaines.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin de renforcer l'implication des collectivités locales dans la politique de sécurité routière, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie demande aux communes de désigner un élu comme correspondant municipal de la politique de sécurité routière.

M. Joseph DEAGE, Adjoint au Maire, a été désigné par l'assemblée comme "Coordinateur Sécurité Routière".

CROSS

Mme le Maire remercie vivement l'Association Sports Loisirs, ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du Cross des Jeunes et du Cross des Hermones les 6 et 7 novembre 2004, et souligne le succès grandissant de ces manifestations sportives.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2004

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU P.L.U.

Suite à l'enquête concernant la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme, et après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil approuve la modification n° 3 du P.L.U.

La modification approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la Préfecture.

Le rapport du commissaire-enquêteur est également consultable en mairie.

APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.L.U.

Suite à l'enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme, et après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire-enquêteur, le conseil approuve la révision simplifiée du P.L.U.

La modification approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la Préfecture.

Le rapport du commissaire-enquêteur est également consultable en mairie.

Compte-rendus du SIVOM Armoy-Le Lyaud

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2004

TRANSFORMATION DU POSTE DE CONDUCTEUR SPÉCIALISÉ EN POSTE D'AGENT TECHNIQUE
Un agent titulaire employé en qualité de conducteur spécialisé 1^{er} niveau a réussi son concours d'agent technique. Le Comité Syndical décide à l'unanimité, de transformer le poste de conducteur spécialisé 1^{er} niveau en poste d'agent technique à temps complet.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE POUR LE CENTRE AÉRÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "LES COLLINES DU LÉMAN"
Le Comité Syndical accepte de mettre le Groupe Scolaire Intercommunal Armoy-Le Lyaud "Les Voigères" à la disposition du centre aéré de la Communauté de Communes "Les Collines du Léman" du 12 au 16 juillet 2004 et du 16 au 20 août 2004. Il décide également d'établir une convention entre le SIVOM ARMOY-LE LYAUD et le centre aéré de la Communauté de Communes pour définir les conditions d'utilisation.

OUVERTURE D'UNE CLASSE DE PRIMAIRE POUR LA RENTRÉE SEPTEMBRE 2004
A la rentrée septembre 2004, une sixième classe de primaire ouvrira. Des travaux d'aménagement seront entrepris dans l'appartement du SIVOM. Le Comité Syndical réfléchit également à la rentrée septembre 2005.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2004

TARIF GARDE-PÉRISCOLAIRE - ANNÉE 2004/2005
Lors de la séance du 20 août 2003, les tarifs pour la garde-périscolaire ont été fixés à 3 euros l'heure et 4,50 euros l'heure et demie. Par la suite, lors de sa séance du 25 février 2004, les membres du Comité Syndical ont décidé de maintenir la garde-périscolaire mais également d'améliorer ce service en proposant une 1/2 heure de garde-périscolaire pour 1,50 euros. Malgré un déficit, la garde-périscolaire est ressentie comme un besoin par les habitants des deux communes adhérentes au Syndicat et il est impératif de maintenir ce service qui se développera progressivement. Monsieur le Président propose de maintenir les tarifs pour la rentrée scolaire 2004/2005.
Le Comité Syndical à la majorité fixe les tarifs de la garde-périscolaire pour l'année scolaire 2004/2005 comme suit :

- 1/2 heure 1,50 euros
- 1 heure 3 euros
- 1 heure 1/2 4,50 euros

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 AOÛT 2004

TARIF CANTINE SCOLAIRE - ANNÉE 2004/2005
Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 20 août 2003, le tarif du repas de cantine scolaire a été fixé à 4,30 euros.
Il expose également au Comité Syndical que par courrier du 14 juin 2004, l'Atelier des Hermones informe le SIVOM que le repas sera facturé 3,48 euros TTC pour la prochaine rentrée scolaire 2004/2005 au lieu de 3,42 euros TTC facturé pour l'année scolaire 2003/2004, soit une augmentation de 1,75 %.
De plus, Monsieur le Président informe le Comité Syndical que par arrêté du 10 juin 2004 du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, paru au Journal Officiel du 17 juin 2004, le taux moyen annuel d'augmentation applicable aux tarifs des cantines scolaires et de la demi-pension pour les élèves de l'enseignement public, est fixé à 2 % pour l'année scolaire 2004/2005. Les conditions de modulation et de dérogation demeurent les mêmes que celles prévues par le décret n° 2000/672 du 19 juillet 2000.
Monsieur le Président propose d'augmenter le prix du repas de 2 %, correspondant à une augmentation de 0,086 euro.
Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré fixe le tarif du repas de cantine scolaire à 4,38 euros TTC pour l'année scolaire 2004-2005.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2004

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARMOY-LE LYAUD
Nombre de suffrages exprimés : 8
Votes : Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 1
Le Comité Syndical propose de modifier l'article 6 des statuts du Syndicat comme suit :

Article 6 : Les ressources du Syndicat comprennent

- 1- La contribution des communes associées, établie dans les conditions suivantes :
 - a- La participation de chaque commune sera répartie de manière équivalente, à 50 %, en ce qui concerne la réalisation d'œuvres et de services présentant un intérêt général pour les communes participantes.
 - b- Le traitement des agents techniques (salaires + charges patronales) sera calculé au prorata du nombre d'heures effectuées dans chacune des communes adhérentes au Syndicat. La base de la participation sera arrêtée après comptabilisation des heures de l'année précédente. Le coût moyen de l'heure sera déterminé au 31 décembre de chaque exercice, et un prix horaire de l'utilisation du tracto-pelle sera fixé par les membres du Syndicat.

c- En ce qui concerne les opérations tâches à caractère propre à la commune (B de l'article des statuts) la dépense sera exclusivement à la charge de la commune intéressée sans qu'il puisse être exigé aucune participation de l'autre commune du Syndicat.

d- Groupe scolaire : il convient de distinguer 2 parties dans le groupe scolaire.

d1- La partie existante et les services annexes au 1^{er} septembre 2004 :

Composés de 4 classes maternelles et 5 classes primaires soit au total 9 classes. Le personnel affecté au fonctionnement de ces classes se compose de 3 agents faisant fonction d'ATSEM rémunérés sur la base de 30 h hebdomadaire (soit 130 h mensuel) et d'un agent d'entretien à temps complet.

Les services annexes comprennent une cantine scolaire assurée en partie par l'agent d'entretien et les ATSEM et une garde-périscolaire assurée par une personne contractuelle effectuant en moyenne 15 h par semaine scolaire.

En ce qui concerne la partie existante, la répartition se fera dans les conditions du paragraphe "a" ci-dessus.

d2- L'extension existante ou à venir

En ce qui concerne l'extension, les dépenses d'investissement seront réparties de manière équivalente, 50 % pour chacune des communes.

Les dépenses de fonctionnement seront réparties au prorata du nombre d'élèves de chacune des communes adhérentes au Syndicat présents dans l'ensemble du groupe scolaire à la rentrée scolaire de l'année en cours.

Les charges de personnel des nouvelles classes ainsi que celles supplémentaires à celles existantes au 1^{er} janvier 2004 seront réparties au prorata du nombre d'élèves de chaque commune adhérente au Syndicat, présents dans le groupe scolaire intercommunal à la rentrée scolaire de l'année en cours.

Le règlement des fournitures scolaires sera calculé au prorata du nombre d'élèves de chaque commune adhérentes au Syndicat. Le nombre d'élèves sera calculé au 1^{er} janvier de chaque exercice.

Les 2-3-4-5 et 6 de l'article 6 restent inchangés.

Le Comité Syndical soumet les modifications statutaires ainsi proposées aux Conseils Municipaux d'Armoy et de Le Lyaud, pour approbation conforme.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARMOY-LE LYAUD
Le Comité Syndical propose également une modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal en

remplaçant le paragraphe 4 de l'article 2 ainsi libellé :

Ancien article 2 :

Le syndicat a pour objet la réalisation d'œuvres et de services présentant un intérêt général pour les Communes Membres, et notamment :

Dans le domaine technique :

- l'entretien et la surveillance, pour le compte des Communes Membres, des équipements communaux relevant des services publics des eaux, et des équipements sportifs.

Par :

- L'entretien et la surveillance, pour le compte des Communes Membres, des équipements d'intérêt communal et sportif.

Le Comité Syndical soumet les modifications statutaires ainsi proposées aux Conseils Municipaux d'Armoy et de Le Lyaud, pour approbation conforme.

CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LE FOYER CULTUREL ARMOY-LE LYAUD

Les cours de gymnastique organisés par le Foyer Rural Culturel d'Armoy-Le Lyaud ont repris les lundis et mercredis soirs.

Comme les années précédentes, le Foyer Rural Culturel demande au Syndicat Intercommunal Armoy-Le Lyaud de mettre à sa disposition la salle de motricité du Groupe Scolaire pour assurer ses cours.

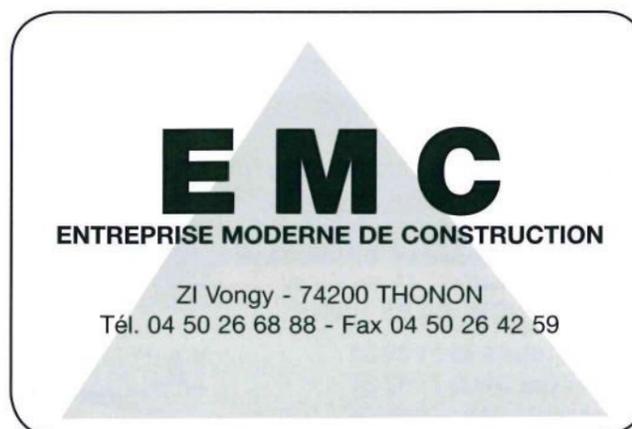
Une convention sera passée entre le Syndicat Intercommunal et le Foyer Rural pour réglementer l'utilisation de la salle.

Une participation aux frais (électricité, nettoyage...) sera demandée aux organisateurs.

Le Comité Syndical accepte de mettre la salle de motricité du Groupe Scolaire à la disposition du Foyer Rural Culturel d'Armoy-Le Lyaud pour la période scolaire 2004/2005, les lundis et mercredis soirs et fixe une participation aux frais.

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LA 6^e CLASSE DE PRIMAIRE

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'allouer un crédit supplémentaire aux enseignantes à l'occasion de l'ouverture de la 6^e classe de primaire. Le Comité Syndical alloue une somme de 740 euros pour l'équipement de cette classe.



"L'Écho du Haut Chablais"

La Batterie-Fanfare "L'Écho du Haut Chablais", malgré son manque d'effectif a pu honorer une bonne dizaine de sorties cette année et su s'imposer lors du Festival à Domancy.

L'envie d'accroître le nombre de musiciens, pour assurer la pérennité de la Batterie-Fanfare, a abouti dès novembre 2004 à l'ouverture d'une classe de musique où l'on compte 22 élèves. Le solfège et l'apprentissage



Un groupe de l'école de musique.

de l'instrument leur sont dispensés par deux personnes diplômées.

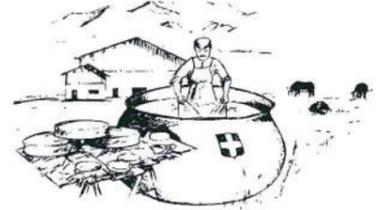
En effet, en octobre 2004 la BF, avec l'aide des enseignants du Groupe Scolaire, que l'on remercie vivement, a pu intervenir un samedi matin afin de transmettre le goût de la musique aux enfants.

Afin de les motiver, les jeunes de la classe de Musique intégreront rapidement les rangs et vous présenteront dès cet été une petite prestation.



Aubade lors de la Fête du Fromage.

BEL & MORAND
T.P.
403 E, route de la Gare
Z.I. MÉSINGES
74200 ALLINGES
Tél. 04 50 17 08 00 • Fax 04 50 17 08 01

SARL LA FERME DE TROSSY

Producteurs de Reblochons et Abondances fermiers
SARL LA FERME DE TROSSY
90, route de Trossy - 74200 Le Lyaud Tél. et Fax 04 50 70 57 19

HÔTEL ★ Centre ville
★ Tourisme
★ Thermalisme
Café du Palais
PLAT DU JOUR le midi entre l'établissement thermal et le nouveau palais de justice
11, boulevard Dessaix • 74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 32 94 • Fax 04 50 81 87 89
E-mail : hotelcafedupalais@wanadoo.fr
www.hotel-cafedupalais.fr

IACAZZI
La Qualité...

MÉCANIQUE DE PRÉCISION
IACAZZI Alain - Gérant
Av. de St-Disdille - Z.I. de Vongy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 39 32
Fax 04 50 71 92 24
www.iacazzi.com - info@iacazzi.com

L'Association des Parents d'Elèves Armoy-Le Lyaud

L'association des parents d'élèves est gérée par un groupe de 17 parents bénévoles.

Son but est de récolter des fonds, par le biais de différentes manifestations (loto, calendriers, belote, repas dansant, vente de fleurs) afin de permettre aux maîtresses d'organiser des activités péri-scolaires.

Le choix des activités est réalisé par le corps enseignant.

Les projets retenus pour l'année 2004-2005 représentent une enveloppe d'environ 17000 euros.

MATERNELLES : projets communs aux 4 classes :

Travail sur les cinq sens et la perception par la fabrication d'un mur tactile.

Spectacles de marionnettes :

- sur le commerce équitable
- sur l'eau

Visite du musée de l'Art Contemporain à Genève.

Découverte des instruments de musiques par l'intervention de musiciens.



Grâce à votre soutien tous les enfants de l'école peuvent en bénéficier. Pour cela nous vous donnons rendez-vous :

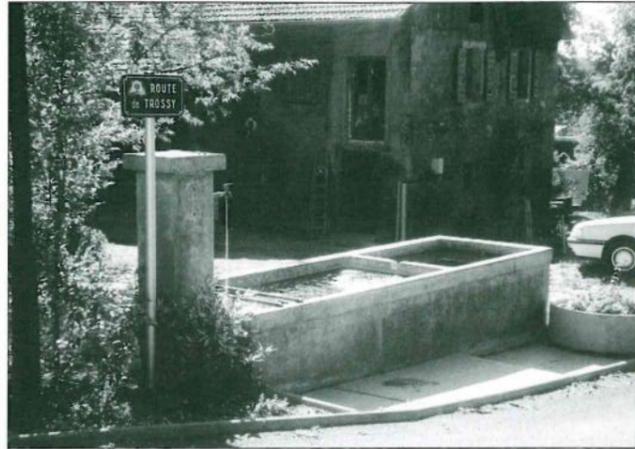
- Le 15 janvier pour le concours de belote
- Le 2 avril pour le repas dansant
- Le 15 mai pour la vente de fleurs.

MERCI POUR EUX!

A la découverte de nos lavoirs



"Route des Cathelins"



"Trossy"

Foyer rural Armoy-Le Lyaud : l'exposition fête ses 10 bougies

Née de l'imagination de Patricia DILIN et de Michèle VALSESIA, l'exposition artisanale du Foyer Rural n'a pu que croître et embellir depuis son origine pour souffler en ce mois de novembre 2004 son dixième anniversaire. De 5 exposants la première année, pas moins de 25 créateurs ont pu exposer leurs œuvres cette année, toutes très variées, et ont participé très largement à la décoration intérieure sur le thème "Noël en novembre". Sans compter les intervenants du Foyer qui ont pu mettre en valeur le savoir-faire de leurs élèves.

Des animations ont également attiré les visiteurs comme les initiations à la décoration florale et à la fabrication de

bijoux en perles ainsi que le "kamishibai" raconté aux enfants par Laurence à la bibliothèque.

2005 vient de sonner à notre porte... Le Foyer vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour ses grandes rencontres printanières :

- Festival de théâtre les 8, 9, 10, 15, 16 et 17 avril 2005
- Stage d'initiation au cirque pour les enfants du 25 au 29 avril 2005
- Concert de la chorale à Pâques

N'hésitez pas à contacter le Foyer pour toute information, ou même inscription au 40 50 70 57 68 le mercredi après-midi ou par mail : sacchet@worlonline.fr



VENTE ET LOCATION DE MATÉRIEL BTP

De la minipelle au matériel de bricolage.
Avec ou sans chauffeur.
Livraison sur place possible

PARTICULIERS - ENTREPRISES

26, av. Fontaine Couverte - 74200 Thonon
Tél. 04 50 26 18 82 - Fax 04 50 26 55 89

PARTNER CHAUFFAGE

BAZZANI Jean-Pierre et BURNICHON Yves

*Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz
Dépannage, installation et remplacement*

275, rue du Sanjhon - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 58 81 - Fax 04 50 70 50 68

Goutte de vie : un Président s'en va... une Présidente arrive !

Lors de son assemblée générale du 19 novembre 2004, l'association des donneurs de sang volontaires Le Lyaud-Armoy n'ont pu que se féliciter de l'année écoulée.

Tous les records d'affluence ont été battus lors du dernier don d'octobre avec 90 présentés...

Et sur l'ensemble de l'année, 256 donneurs se sont succédés au camion, soit 25 de plus qu'en 2003.

Le docteur COURSIÈRE, représentant de l'Etablissement Français du Sang, a félicité le comité pour son énergie et la qualité des repas servis lors des collectes, ce petit plus qui fait tant plaisir aux bénévoles.

Ce résultat encourageant doit se maintenir en 2005 et une fois de plus nous faisons appel à tous, notamment les jeunes majeurs, pour que vous ne relâchiez pas votre assiduité à cette cause si primordiale pour les malades et les accidentés.

L'assemblée générale fut également synonyme de changement de président, Jean LUGRIN souhaitant laisser sa place après 6 ans passés à la tête de l'association. C'est Marie-José GHIO qui reprend le flambeau, le comité s'étouffant d'un nouveau membre en la personne d'Olivier FROSSARD.

Prenez déjà rendez-vous pour les prochaines dates des collectes :

Mercredi 5 janvier 2005

Mercredi 6 avril 2005

Mercredi 20 juillet 2005

Mercredi 26 octobre 2005

Nous vous attendons nombreux dans le nouveau camion.



Lam' Meublerie

MEUBLES & LITERIE

Les Hauts de Marclaz - 16, rue du Pamphiot - 74200 THONON / Tél. 04 50 70 35 66 - Fax 04 50 70 63 63

Yves TONNELIER

Fournitures Hôtelières

**ARMOY
DISTRIBUTION**

34, avenue des Vallées - 74200 Thonon
Tél./Fax 04 50 83 09 35 - Port. 06 85 20 43 54
E-mail : info@armoydistribution.net
Site : armoydistribution.net

Lucien PETITJEAN et Fils

**ENTREPRISE CARRELAGE
FAÏENCES**

Moulins d'Amphion - LE LYAUD
Tél. 04 50 73 91 95

21^e course pédestre des Hermones : le record pulvérisé

Ils étaient 152 au départ et Alain GILLET a franchi le premier la ligne d'arrivée, 12 kilomètres et 41'49" plus tard. Sur le nouveau parcours inauguré l'an dernier à l'occasion des 20 ans de la course, le coureur d'Evian Off Course a dominé tous ses adversaires et amélioré de près de trois minutes le record de l'épreuve établi par Jean-Paul MARMOEX l'an dernier.

Le temps était idéal pour ce type de course et après une première difficulté dans la montée du "Cez" les coureurs rejoignaient Jourvernaisinaz avant de revenir sur Le Lyaud, les meilleurs se "tirant la bourre" aux avants postes.

Bien entendu, le thé offert par madame le Maire et les membres de la commission Sports et Loisirs a connu le même succès que les années précédentes...

Le meilleur Lyaudin, Tonio TAVIRA termine à la 18^e place devant Vincent DÉAGE et Frédéric ARRACHART. Chez les féminines, Jeanine JACQUET et Christine BRON-FONTANNAZ ont défendu avec panache les couleurs du village. Et comme à l'accoutumée, la salle paroissiale était pleine pour la remise des prix et le buffet offert par la commission Sports et Loisirs.

La veille, 90 jeunes coureurs s'étaient élancés à travers les rues du village, devant un public chaleureux, pour un parcours adapté en fonction de la catégorie, la plus jeune participante ayant tout juste atteint ses 6 ans ! Un grand bravo à toutes ces jeunes pousses qui, pour la plupart, ont couru pour le plaisir, notamment bon nombre de "footeux" qui avaient raccrochés les crampons l'espace d'un après-midi.

Les enfants dans le Champ Dunant



Années de Naissance	Filles	Garçons
1990	ALBERT Frédérique	BARICH Mickaël
1991	BOUCANSAUD Anaïs	ADAM Romain
1992	PEILLEX Marine	BIZART Valentin
1993	GIPPA Oriane	HERMAN Théo
1994	COTTIN Camille	HUDRY Steve
1995	GEX Alison	NÉPLAZ Maxime
1996	MECKES Nancy	GIPPA Antoine
1997	DEVILLE Pauline	ARRACHART Hugo
1998	CHARLES-MANGEON Chloé	CHARMAY Axel
1999	FALVO Lorine	



Hubert DUBOULOZ entouré des bénévoles



Descente de le rue du Sanjhon

Fête du Fromage et du Terroir

Organisée cette année dans notre commune, la 5^e édition a été une réussite totale tant par la fréquentation de visiteurs, le nombre d'exposants que par la qualité de l'organisation et de l'animation.

6000 personnes se sont croisées dans les rues du Lyaud à la découverte des produits régionaux, à la dégustation des vins locaux, à la fabrication des fromages, à la vie des vieux métiers sans oublier l'animation (percussions de Haute-Savoie) et le concours de la meilleure tomme chablaisienne (jury des Élus et jury des Gourmets).

La Batterie-Fanfare du Lyaud débuta les festivités, prolongées par le trio de cors des Alpes. Une animation variée et sympathique se déroula toute la journée, orchestrée par Yvon Chaloyard de Radio-Thollon, terminée par une soirée Cabaret avec Jo Music alors que le bar et le stand des gaufres tenus par les associations locales ne désemplissaient pas.

Cette manifestation parrainée par Radio-Thollon, Radio

France Bleue Pays de Savoie et la Communauté de Communes des "Collines du Léman" donna l'occasion à notre Maire de faire découvrir notre village sur les ondes et de mettre en valeur le bénévolat local et le sens de l'organisation comme celle sans faille pour la gestion des repas de midi (diots, fromages) ou soir (tartiflette).

1400 repas ont été servis sur la journée : 800 repas "diots, fromage", 400 "tartiflettes", 200 "berthouds".

La qualité des produits, la rapidité des services, avec une équipe particulièrement dynamique et affûtée, ont été appréciées.

Grâce à la mobilisation, l'investissement des élus et les bénévoles des associations du Lyaud, cette manifestation festive a pleinement rempli son rôle où simplicité, convivialité, authenticité se sont retrouvées autour des richesses du terroir.

Rendez-vous en 2005 à Cervens.



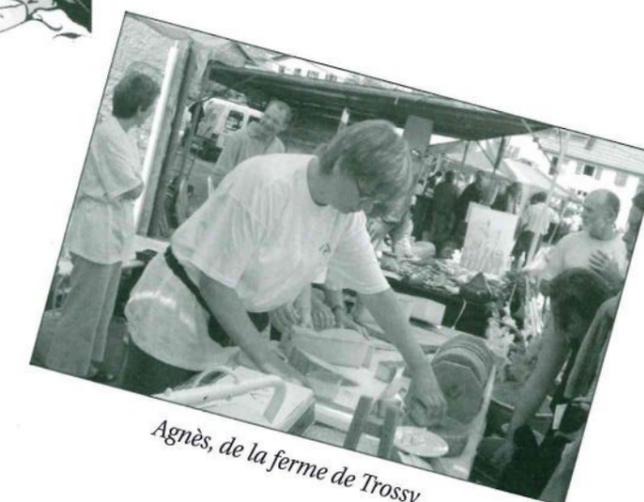
Les Cors des Alpes.



Le Jury des élus.



La foule attablée.



Agnès, de la ferme de Trossy.

SAGRADRANSE (SA)



Sables - Graviers - Gravillons
Tous produits de carrières - Travaux lacustres

AMPHION • THONON • MEILLERIE

Hôtel-Restaurant
**A L'ÉCHO
DES MONTAGNES**

74200 ARMOY • Tél. 04 50 73 94 55

à 15 km des pistes de ski
à 5 km du Lac Léman

A.S. Le Lyaud - Armoy : nouveau look pour nos footballeurs

Grâce à la générosité d'artisans et de commerçants locaux l'équipement des équipes de jeunes a été totalement renouvelé cette année.

Merci à ces mécènes pour leur aide matérielle à notre jeunesse par ce sponsoring très apprécié.

Dans le prolongement un survêtement a été proposé, pour un prix modique, à tous les membres du club.

Complétant ce nouveau look une parka a été offerte à chaque membre du Comité et dirigeants en remerciement de leur implication auprès de nos footballeurs.

Un merci particulier à Denis BEL, négociateur et coordinateur entre fournisseurs et sponsors de cet habillement qui donne une image valorisante de notre club.

Dirigeant de l'ombre mais combien efficace, Louis BEL a été le responsable de la remise en état des terrains d'Armoy et Le Lyaud à la fin de la saison dernière.

Aidé par d'autres dirigeants les terrains ont été nivelés, semés, recouverts de paille, arrosés, traités, et sur lesquels de l'engrais a été épandu avant les premières tonnes. Un travail ingrat, qui prend beaucoup de temps mais dont les joueurs apprécient maintenant le résultat, tout comme le public, avec des pelouses bien fournies, bien

vertes grâce à la tonte régulière (merci aux employés du SIVOM).

A mi-championnat notre objectif est toujours la remontée en 1^{ère} division. La jeunesse est au rendez-vous dans le groupe de l'équipe fanion avec Alexandre GILLET, Morgan BALLY, Nicolas LISZEWSKI, où Christophe FROSARD avec ses 30 printemps fait figure de patriache... L'avenir est en place en attendant que d'autres viennent renforcer l'équipe réserve toujours en grande difficulté d'effectif... comme chaque année... mais qui réalise néanmoins un championnat courageux, encadrée par les anciens Pierre CORNIER et Philippe MARCLAY.

Les jeunes dans le cadre de l'ALO, sous la responsabilité de Daniel FAVRE-VICTOIRE, prépare la relève. Le club se structure de mieux en mieux et les nouveaux habitants du village sont cordialement invités à se joindre à nous, tout comme à participer aux manifestations du club (tournoi, loto, fête de l'été) qui ont en 2004 été encore un plein succès. Rendez-vous sur les stades au printemps.

Le Président, C. ROGUIER



Les dirigeants.



Fête de l'été.



Loto du foot.

Entente A.L.O.

La rentrée 2004 a été marquée par le renouvellement des maillots des équipes de jeunes et nous tenions à remercier tout particulièrement nos sponsors, à savoir :

Catégorie Débutants :

- Bruno COUEDEL – menuiserie agencement Le Lyaud
- ICG Imprimerie à Reignier
- Snack de la Plage à Amphion

Catégorie Poussins :

- Boulangerie DEVILLE à Armoy
- PRESTIG' CARS – vente de véhicules à Cluses
- Métallerie PLANCHAMP à Orcier

Catégorie Benjamins :

- VIVAL supérette à Armoy
- PARTNER CHAUFFAGE – chauffage sanitaire Le Lyaud

Catégorie 13 ANS :

- FINELEC – électricité Le Lyaud

Catégorie 15 ANS :

- Dominique BALANDRAS – carreleur à Armoy

Catégorie 18 ANS :

- LOTIS'ALP – lotisseur à THYEZ

Catégorie Féminines :

- L'ECHO DES MONTAGNES – restaurant à Armoy



Les enfants avec leurs nouveaux maillots.



Les sponsors présents lors de la remise officielle.

F. GALLAY T.V.
RÉPARATION T.V. - POSE D'ANTENNES
04 50 70 56 99
Lotissement Les Riérets
Le Lyaud
74200 THONON



Philippe SAMOYEAU

SARL ISO MENUISERIE

165, rue de la Fruitière • 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 17 00 73 • Fax 04 50 17 00 77
E-mail : isomenuiserie@wanadoo.fr

Réunion des anciens du 5 décembre 2004

La météo de ce jour n'était pas favorable. Brouillard et froid n'ont cependant pas découragé les Anciens "ils en ont vu d'autres" de venir au repas traditionnel de Noël, offert par la Mairie du Lyaud.

Prestation toujours appréciée de la Batterie-Fanfare où on pouvait remarquer un jeune spécialiste des cymbales, appliqué et compétent.

Allocution de Madame le Maire rappelant le souvenir des anciens disparus et en particulier notre ami Maurice DA-VOIS et le départ de Roger et Marie-Rose ARNAC.

Enfin, présentation remarquée de la Chorale des Anciens du Lyaud.



La bûche.

Sur les tables, tout le monde admirait les cailloux peints par Renée.

Le repas fut enfin servi par la toujours attentionnée équipe de la Mairie. Salade savoyarde, poulet chasseur et son accompagnement, fromages et une magnifique bûche de Noël de 2 m 30 (avis expert de Marius), venant tout droit de l'Épicerie du Boulanger, le tout accompagné de Beaujolais Nouveau et de Côtes du Rhône, sans oublier le traditionnel Kir.

L'accordéon de Robert Bétemps fit danser tout le monde et l'assemblée se prolongea avec plaisir.



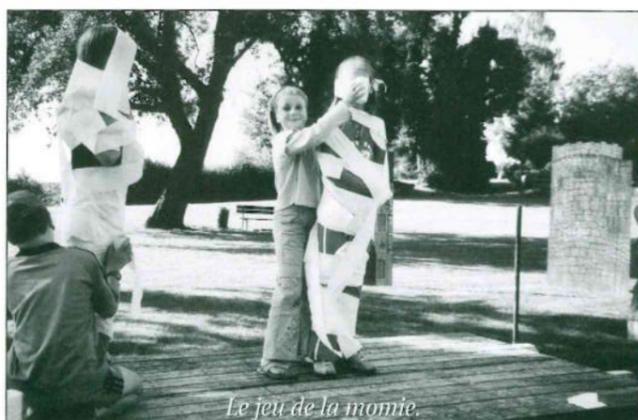
L'assemblée.

Fête du Temps

Le 14 juillet dernier, la Fête du temps revivait le bicentenaire du sacre de Napoléon I^{er}, costumes, décors, repas corse et français du continent, jeux, tout y était... à part peut-être les Lyaudins !



Sans se décourager, la joyeuse équipe des irréductibles repart le 14 juillet 2005, avec la période de Napoléon III, ses machines à vapeurs, ses valse, ... Nous serons là ! Y serez-vous ?



Le jeu de la momie.

Pour votre sécurité

SOYEZ VIGILANT

Sachez que 3 fois sur 4, les voleurs entrent par la porte, mais ils renoncent également 3 fois sur 4 quand celle-ci résiste plus de 5 minutes.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebailleur.

Protégez toutes les fenêtres et ouvertures : volets, grilles, barreaux, mais il existe aussi d'autres dispositifs d'alarmes.

Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit. Inscrivez à proximité les numéros d'appels utiles.

Si une communication téléphonique vous semble suspecte, laissez croire que vous n'êtes pas seul(e).

Ayez également à votre portée une lampe électrique.

Fermez votre porte à double tour. Pas de clés sous le paillason, ou dans une autre cachette, mais remettez un double chez une personne de confiance. Jamais de nom ou d'adresse sur un trousseau.

En cas de vol, de perte de clés ou de changement de domicile, faites remplacer les serrures.

Le soir, tirez les rideaux, fermez les volets.

En cas de bruit suspect, éclairez plusieurs pièces. Si vous êtes en pavillon utilisez un éclairage puissant.

NE VOUS LAISSER PAS ABUSER

Attention aux "faux professionnels", faux employés des PTT, de l'EDF, fausses assistantes sociales, faux plombiers, faux policiers.

Exigez les cartes professionnelles et examinez-les, même si la personne est en uniforme (utilisez votre viseur optique et l'entrebailleur).

Ne recevez pas ceux qui prétendent contrôler votre argent et vos titres, vous offrir un cadeau, ou font état d'erreurs de votre banque, ou d'un oubli. Ne recevez pas de démarcheurs si vous êtes seul(e).

Ne signez pas un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.

Ne laissez pas seul chez vous un visiteur qui ne fait pas partie de vos familiers.

Ne conservez pas de sommes d'argent importantes : il n'y a pas de cachette introuvable, et vos factures peuvent se régler par chèque, mandat ou virement.

Le peu d'argent que vous conservez ne doit pas être rangé à proximité des documents administratifs susceptibles d'être demandés.

Numéro de téléphone de la police, gendarmerie : 17

Recensement de la population

Le recensement aura lieu du 20 janvier 2005 au 19 février 2005.

Cette action est organisée par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) dans le but de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune.

Ces statistiques serviront à déterminer le nombre de conseillers, la dotation globale de fonctionnement, les règles d'adjudication des marchés, les plans et travaux d'urbanisme.

En ce qui concerne notre commune Claude DÉAGE et Anne-Marie BASTARD ont été recrutés en tant qu'agents recenseurs. Ils assureront la collecte et viendront déposer et retirer des questionnaires remplis à votre domicile.

Ces personnes seront identifiables grâce à une carte officielle et la signature du Maire.

Pascal Saillet ramoneur

NETTOYAGE
CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX
ENTRETIEN DE TOITURES

74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 24



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Ets Jérôme MACHETTO

14, chemin des Ilages
Pont de Dranse
74200 MARIN

Tél. 04 50 81 97 07

Fax 04 50 73 95 61

Le tri, c'est parti...

Depuis la mi-novembre, de nouveaux conteneurs composent le paysage de notre village :

- au Moulin d'Amphion
- au cimetière
- vers le Carlina
- au carrefour Rue du Sanjhon - Route des Chambrettes - Route de la Capite

Sur chaque site, trois conteneurs sont à votre disposition : un jaune, un vert, un bleu.

Rappel sur ce qu'il est possible de mettre dedans.



Dans le conteneur jaune on met :

Les emballages plastiques (avec les bouchons) :

- Les bouteilles de liquides alimentaires avec les bouchons (boissons aux fruits, gazeuses, eau, vinaigre, soupe, yaourt liquide, lait)
- Les bouteilles de produits d'hygiène (shampooing, bain, douche, savon liquide)
- Les bouteilles de produits d'entretien et lessives (lessive liquide et en poudre pour lave-linge et lave-vaisselle, adoucissant, nettoyants ménagers (détartrants WC, eau de javel, sols, vitres...))
- Les cubitainers (vin, eau...)
- Les boîtes (chocolat en poudre, fruits secs, sucre glace...)

Les interdits :

- Les films, sachets (surgelés, biscuits, pâtes, bonbons) et sacs plastiques (sacs de supermarchés, de magasins...)
- Les bouteilles d'huile
- Les pots (yaourt, crème fraîche, fromage blanc, margarine, cosmétiques, tarama...)
- Les tubes (cosmétiques, gel, savon...)
- Les barquettes en polystyrène (viande, œufs)
- Les barquettes plastiques (glaces, biscuits, viennoiseries, légumes, fruits, poisson, viande, charcuterie, œufs...)
- Les flacons de produits portant les symboles "dangereux ou inflammables" (peintures, produits chimiques - acides - essences - ammoniac - white spirit...), engrais, insecticides, huiles de moteur...
- Les berlingots (adoucissant, eau de javel)
- Les suremballages (emballage de protection transparents (magazines, packs d'eau), blisters (protection plastique moulant))
- Tout ce qui n'est pas emballage (les objets divers : passoire, vaisselle en plastique...)

En savoir plus : il existe plus de 80 sortes de plastiques. Mais seuls trois sont recyclables : PET, PEHD et PVC.

Les emballages métalliques :

- Les boîtes de conserve (légumes, aliments pour animaux, plats cuisinés...)
- Les boîtes (biscuits, bonbons, chicorée, thé...) *sans les couvercles plastiques, à jeter dans la poubelle habituelle*
- Les couvercles de bocaux
- Les barquettes aluminium (plat cuisiné, gâteau...)
- Les bouteilles et cannettes (bières, sirop, jus de fruits, boissons gazeuses) *sans les bouchons, à jeter dans la poubelle habituelle*
- Les aérosols ne portant pas le symbole "produits dangereux" (crème chantilly, déodorant, laque, mousse à raser, insecticides...) *vidés de leur contenu*

Les interdits :

- Les objets divers (ustensiles de cuisine...)
- Le papier et les sachets aluminium (feuille aluminium, tablette de chocolat, chips, purée...)
- Tout ce qui n'est pas un emballage (pièces métalliques, trombones, poêles...)

Trier mieux : la plupart de ces emballages sont sales : il faut donc bien les vider et les égoutter avant de les mettre dans le conteneur, et, si nécessaire, les nettoyer avec votre fin d'eau de vaisselle.

Dans le conteneur jaune on met (suite) :

Les emballages carton et les briques alimentaires :

- Les briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe...) *avec les bouchons*
- Les petites boîtes en cartons (biscottes, biscuits, céréales, chaussures, dentifrice, lessive, pâtes, purée, riz, boîtes à œufs, boîtes à fromage...)
- Les barils (lessive, sel régénérant...)
- Les sur-emballages carton (yaourts, sodas, bières, œufs...)

Les interdits :

- Les gros cartons (à déposer à la déchetterie)
- Les emballages souillés (boîtes de pizzas...)
- Les essuie-tout, couches-culottes, mouchoirs, serviettes de table...
- La vaisselle en carton

Dans le conteneur bleu on met :

Le papier, les journaux et magazines :

- Le papier, les journaux, magazines et revues (*sans les films plastiques*)
- Les sacs en papier (biscottes, sucre, sacs utilisés dans les marchés...)
- Le papier cadeau

Les interdits :

- Les mouchoirs en papier, essuie-tout, couches-culottes...
- Le papier peint
- Les petits morceaux de papier (post-it...)

Trier mieux : - Evitez de déchirer et de froisser le papier, cela facilite le travail au centre de tri.
- Stocker le papier à l'abri de la pluie et de l'humidité.

Dans le conteneur vert on met :

Le verre (sans les bouchons, capsules et couvercles) :

- Les bouteilles (boisson, huile, vinaigre...)
- Les bocaux
- Les pots (sauces, confiture, café, cosmétiques, aliments pour bébés, yaourts...)
- Les flacons de shampooing, gel douche, sels de bain (en verre)...

Les interdits :

- La vaisselle et la faïence
- Les flacons de parfum
- Les pots de fleurs et plantes en terre cuite
- Les ampoules et néons électriques
- Les vitres et miroirs

Fillion

presse tabac loto photo

1200 route de Noyer • 74200 Allinges

Tél. 04 50 73 98 58

La Fête de la Lumière en plein brouillard...



Un épais brouillard enveloppe le village depuis plusieurs jours...

Il fait nuit... Il fait froid...

Les cols sont relevés, les bonnets enfoncés jusqu'aux oreilles, les gants abritent les petites mains et les écharpes réchauffent les cous frileux.

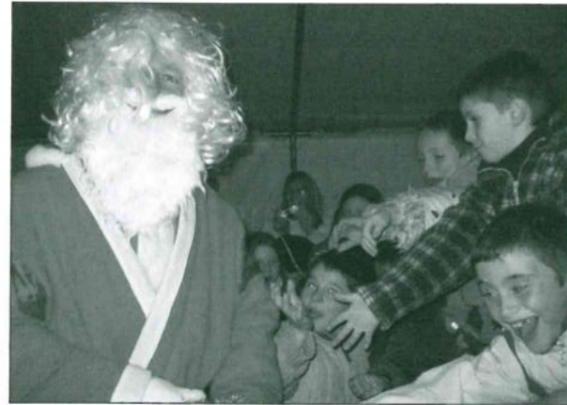
Tout à coup, des feux follets commencent à se déplacer sur la colline du "Cez", perçant la brume pour apporter la lumière à la foule qui se presse sur le Champ Dunant.

On pointe du doigt ces apparitions rassurantes dans l'obscurité.

Un quart d'heure plus tard les marcheurs terminent leur descente, ovationnés par les enfants et après un tour de place pour le plaisir des yeux, ils embrasent le feu de la Sainte-Luce qui réchauffe tous les participants.

Les maîtresses (que l'on remercie chaleureusement pour

leur implication) ont appris aux enfants des chants de Noël, d'ici ou d'ailleurs, et il faut bien l'ensemble des chapiteaux pour accueillir les parents venus les écouter. L'excitation est à son comble quand le Père Noël fait son apparition, chargé de papillotes (mais sans son âne qui avait demandé cette année à rester à l'écurie compte tenu des conditions climatiques déplorables) et qui a bien du mal à se frayer un chemin parmi nos chères têtes blondes. Cette quatrième Fête de la Lumière se termine à la buvette où chocolat chaud pour les enfants et vin chaud pour les plus grands réchauffent les gosiers et les estomacs. Le Père Noël quant à lui est déjà reparti vers d'autres villages où d'autres enfants l'attendent. Mais aux dernières nouvelles, il n'a toujours pas réussi à convaincre son âne de faire le voyage avec lui...



Dites-le avec des fleurs...

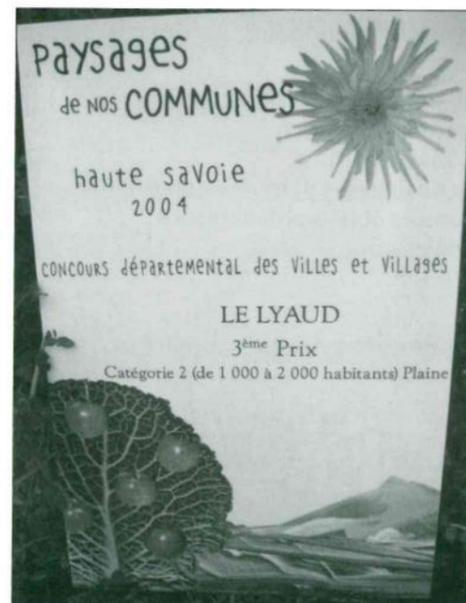
Brillante troisième place pour notre village au palmarès du Concours Départemental de Fleurissement Paysages de nos Communes 2004 "catégorie 2 plaine" (communes entre 1000 et 2000 habitants) avec l'avis suivant du jury.

"Le jury a apprécié cette année les mélanges fleuris réalisés en harmonie avec le cadre bâti et le contexte urbain du chef-lieu. Une mosaïculture identitaire a été réalisée en entrée de village et le fleurissement des particuliers complète bien les efforts de la commune.

Une réelle volonté communale s'affiche et se dégage pour sauvegarder autant que possible le patrimoine traditionnel et l'atmosphère historique de village au chef-lieu malgré des moyens restreints. Le jury suit avec attention depuis de nombreuses années les aménagements réalisés et considère la démarche réalisée au chef-lieu comme un exemple à suivre."

Merci à tous les Lyaudins et Lyaudines pour leur participation active à l'embellissement de notre village pour l'effort de tous, privés et publics, à la préservation et la valorisation de notre paysage avec mention aux employés communaux.

En souhaitant faire mieux encore en 2005...



La dernière classe de Mme Jacquier 1988-1989



De haut en bas, de gauche à droite :

Premier rang :

PRICAZ Maryline - FONJALLAZ Olivier - CETTOUR-BARON Raphaël - COCHARD Adeline - COLLOUD Françoise - GAILLAT Yannick - Madame JACQUIER - COLIN Sébastien

Deuxième rang :

BARNIER Joseph - LEMARIÉ Sylvie - FILLON David - FAGUER Sarah - DUBOULOZ Carole - ROGUIER Sophie - GHIO Fabien

Assis :

BONZI Dimitri - FONJALLAZ Jean-Christophe - GAILLAT Benjamin - BOUFFAND Nicolas - FAGUER Bastien - NÉPLAZ Virginie - LAURENT Céline - LEMARIÉ Nicolas.

En mémoire...

Madame Josette JACQUIER vient de nous quitter brutalement à l'âge de 67 ans. Institutrice puis directrice d'école, elle enseigna durant 25 années dans notre commune et marqua de son empreinte l'éducation de plusieurs générations de Lyaudins.

A l'origine du regroupement pédagogique entre les écoles du Lyaud et d'Armoy elle créa en collaboration étroite avec l'Association des Parents d'Elèves les activités sportives

dans le cadre scolaire (ski de fond, ski de piste, piscine). Ardente partisane des classes de mer : chaque écolier peut se souvenir d'avoir participé une fois à une d'entre elle durant sa scolarité primaire (Tausat, la Corse, Valréas...).

En 1987 avec sa classe de CM1-CM2, elle fut primée au Concours National de dessin de FR3 THALASSA "Dessinez-moi la mer" et gagna avec eux un séjour de 3 semaines de classe de mer... la dernière.

Agenda des manifestations 2005

Date	Manifestation	Association	Lieu
15/01	Concours de belote	Association des Parents d'Élèves	Salle Paroissiale - Le Lyaud
6/02	Vogue	Association Sports et Loisirs	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
4-6-7/02	Vogue	Conseil paroissial	Salle Paroissiale - Le Lyaud
8/02	Carnaval des enfants	Comité des Fêtes d'Armoy	Salle des Fêtes d'Armoy
25 au 29/04	Stage d'initiation au cirque avec spectacle en fin de stage	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Salle des Fêtes d'Armoy
2/04	Repas dansant	Association des Parents d'Élèves	Salle des Fêtes d'Armoy
10/04	Matinée nettoyage avec repas à midi	Société de chasse et toutes les associations	Tout le territoire de la commune du Lyaud
8-9-10/04 15-16-17/04	Festival de Théâtre	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Salle des Fêtes d'Armoy
24/04	Grand prix de la municipalité	Evian Vélo	Armoy
14/05	Vente de fleurs	Association des Parents d'Élèves	Préau du groupe scolaire intercommunal
14 et 16/05	Tournoi de Pentecôte	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier de football	Stade Dubouloz - Le Lyaud
22/05	Trail des Allobroges	Cap Forme	Le Lyaud
Mai	Promenade des Aînés du Village	Commission des Aînés du Village	A déterminer
18/06	Fête de la Musique et des Arts	Association Sports et Loisirs	Dans tout le village du Lyaud
26/06	Fête au village	Comité des Fêtes d'Armoy	Salle des Fêtes d'Armoy
Juin	Concert guitare et spectacle pour enfants	Association des Parents d'Élèves	Salle Paroissiale - Le Lyaud
4 au 8/07	Stage de tennis	Tennis Club Le Lyaud	Stade Dubouloz - Le Lyaud
13/07	Feux d'artifices	Comité des Fêtes d'Armoy	Place de la Mairie - Armoy
14/07	Fête du Temps	Association Sports et Loisirs et Comité des Fêtes d'Armoy	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
17/07	Raid Alpage	Communauté de Communes des Collines du Léman	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
30/07	Loto	Association Sportive Le Lyaud-Armoy de football	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
31/07	Fête de l'Été	Association Sportive Le Lyaud-Armoy de football	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
9/10	Assemblée générale d'automne des Batteries-Fanfars de Haute-Savoie	Batterie-Fanfare	Salle Paroissiale - Le Lyaud
5/11	Course pédestre des jeunes	Association Sports et Loisirs	Le Lyaud
6/11	Course pédestre des Hermones	Association Sports et Loisirs	Le Lyaud
12 et 13/11	Exposition artisanale	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Salle des Fêtes d'Armoy
19/11	Loto	Association des Parents d'Élèves	Salle des Fêtes d'Armoy
9/12	Fête de la Lumière	Association Sports et Loisirs	Place du Champ Dunant - Le Lyaud
Décembre	Repas des Aînés du Village	Commission des Aînés du Village	Salle Paroissiale - Le Lyaud

Bloc-notes

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés :

- les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h
 - le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h
 - le samedi de 9 h à 11 h 30
- Tél. 04 50 73 90 51
Fax 04 50 70 57 26

SECRETARIAT DU SIVOM ARMOY-LE LYAUD

Le secrétariat est ouvert, chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés :

- le lundi et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
 - le mardi de 8 h à 12 h
- Tél. 04 50 73 97 84 / Fax 04 50 70 56 53

ORDURES MÉNAGÈRES

Sur l'ensemble de la commune les ordures sont collectées le mercredi.

Les ordures ménagères doivent être déposées :

- Les Cathelins : à côté du bassin de la route du Moulin,
- Les Chambrettes : au carrefour de la route d'Orcier,
- Chemin des Derrys : au carrefour du chemin des Jardins,
- Les Blaves et Chemin de Chantrollet : au bord de la route départementale,
- Chez Néplaz : route des Cruets,
- Route d'Armoy - Les Riérets (Vers Carlina) : en bordure de la route départementale.

URGENCES

Pompiers : tél. 18 (accident - incendie)
SAMU : tél. 15 (urgences santé)
Gendarmerie : tél. 04 50 71 09 20

SANTÉ

Centre Hospitalier Thonon-Evian : Tél. 04 50 83 20 00
Centre Médical des Allinges :
Dr MACHETTO Laurence Tél. 04 50 70 54 11
Dr PIOT Alain Tél. 04 50 70 25 00
Dr EUDES-CADDOUX Monique Tél. 04 50 70 55 55
Cabinet Infirmier des Allinges : Tél. 04 50 70 50 44
Cabinet Infirmier d'Armoy : Tél. 04 50 71 77 59

A.D.M.R.

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

Association A.D.M.R. de la Vallée du Brevon - responsable "travail" pour la commune du Lyaud, s'occupant notamment de la constitution des dossiers :
Mme Bernadette JORDAN - Tél. 04 50 73 90 66.

DIVAGATION DES CHIENS

La municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite. Or, cette réglementation n'est pas respectée par tous, et trop de chiens errent encore dans la commune.

De ce fait, les massifs de fleurs sont abîmés et les jeunes plantations asséchées ; ceci représente un coût pour la collectivité et un travail incessant pour le personnel qui entretient les espaces verts. D'autre part, la municipalité participe cette année encore au concours des villages fleuris, et il serait dommage que les efforts fournis par le personnel intercommunal et les particuliers soient anéantis par les dégâts causés par les chiens.

Hormis les dégradations des végétaux, les chiens déchirent les sacs d'ordures ménagères ; de nombreuses plaintes sont recueillies en mairie à ce sujet.

En outre, nous rappelons que les chiens errants représentent un danger pour les promeneurs, les enfants et les cyclistes.

Par conséquent, nous demandons à tous les propriétaires de chiens de tenir compte de ces observations et de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter la réglementation et la tranquillité de tous.

État civil - 2^e semestre 2004

NAISSANCES

Etienne, Christophe, Jérémy SANSOU, le 7 août
Anaïs, Virginie DÉAGE, le 22 août
Martin, Igor, Jean CLOPPET, le 10 septembre
Morgan, Marc ALVAREZ, le 1^{er} novembre
Julia LETHENET, le 2 décembre
Loïc, Nicolas ROGUIER, le 3 décembre
Louise MENOUD, le 15 décembre



MARIAGES

Sophie ROGUIER et David DUVAL, le 14 août
Stéphanie LEVRAY et Nicolas VALLET, le 28 août
Annie BUYASSE et Claude GOUPIL, le 28 août
Marie LACROIX et Sébastien FAVRAT, le 4 septembre
Chantal DEVILLE et Denis CHATELAIN, le 9 octobre



DÉCÈS

Maurice DAVOIS, le 24 septembre
Emilienne MITSCH, épouse DUPRÉ, le 14 décembre
Jeanne NAZ, veuve DÉTRAZ, le 21 décembre

LOTISSALP

981, route de Chatillon - 74300 THYEZ / Tél. 04 50 98 51 13 - Port. 06 80 65 42 79 - Fax 04 50 89 74 45



CHAMPANGES - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 73 44 49 - Fax 04 50 76 21 20

B C MENUISERIE - AGENCEMENT
RÉNOV' CHARPENTE - ESCALIER
artisan
Bruno COUEDEL

Service au Particulier - Syndic - Entreprise

165 ch. des Jardins - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 60 39 - Fax 04 50 71 94 45
bruno-couedel@wanadoo.fr

Les responsables d'associations

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD - ARMOY
M. Claude ROGUIER
434, route des Devants - Tél. 04 50 73 94 89

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE
M. Michel MIGLIASSO - Tél. 04 50 73 95 12
393, route des Devants

**CONSEIL PAROISSIAL
POUR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**
M. André CORNIER
520, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 08

TENNIS-CLUB DU LYAUD
M. Thierry LE CORRE - Tél. 06 12 27 77 99
Pour les clefs, s'adresser à Pascal BULTEL.

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
LE LYAUD-ARMOY**
M. Denis LALONDE
Chef-Lieu - ARMOY - Tél. 04 50 70 32 91

**BATTERIE-FANFARE
"L'ÉCHO DU HAUT-CHABLAIS"**
M. Philippe BOEGEAT
229, rue de la Confrérie - 74500 PUBLIER - Tél. 04 50 70 89 80

ENTENTE ARMOY-LE LYAUD GYMNASTIQUE
Mme Odette LERBOULET
512, route de Chambrettes - Tél. 04 50 73 90 60

CLUB "RENCONTRE"
Mme Renée INGLIN
201, rue du Sanjhon - Tél. 04 50 73 92 11
Mme Ginette GAUTRON
Route d'Orcier - Tél. 04 50 73 91 73

GOUTTE DE VIE
Mme Marie-Josée GHIO
450, impasse de la Ferme - ARMOY - Tél. 04 50 26 64 95

ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER FOOTBALL
M. Daniel FAVRE-VICTOIRE
222, chemin des Riérets - Tél. 04 50 73 97 83

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS
M. Hubert DUBOULOZ
182, route d'Orcier - Tél. 04 50 73 92 88

2D SPORT ORGANISATION
Mlle Dorothee JACQUET
Chemin du Champ de Beule - Tél. 04 50 73 93 10

FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD
Mme Joëlle CORSANO
1521 C, route de l'Ermitage - 74200 ARMOY
Tél. 04 50 26 18 67

VÉTÉRANS FOOTBALL
M. Christian DILIN
Sur-le-Crêt - 74200 ARMOY - Tél. 04 50 70 54 83

COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

Présidente :
Membres du Conseil Municipal :

Mme Marie-Paule ROGUIER
Mme Odile FAVRE-VICTOIRE
M. André BEL
M. Jean-Yves MEYNET
M. François CHASTEL
M. Michel LERBOULET
M. Claude ROGUIER

Membres hors Conseil Municipal :

Merci aux personnes qui nous prêtent des photos pour rendre le bulletin plus agréable !

L'entreprise SOCCO réalise des travaux de :



- CANALISATIONS
- TERRASSEMENTS
- GÉNIE CIVIL

Pour votre sécurité et votre confort.

1, route des Creuses
74650 CHAVANOD
Téléphone : 04 50 69 33 44
Télécopie : 04 50 69 18 69
Email : socco@socco.fr

**DOMINIQUE
SERVAES**
Artisan Bijoutier

476, Route des Devants
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 95 79

Favorisez nos annonceurs !



QUIBLIER PNEUS

3, avenue de la Dranse - 74200 Thonon
Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01

PEINTURE & DÉCORATION
DEGENÈVE
Christian

REVÊTEMENTS • SOLS ET MURS • FACADES

Les Moulins d'Amphion - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 70 55 95 - Fax 04 50 70 55 96

**SNACK
DE LA PLAGE**

AMPHION-LES-BAINS

Bar - Restaurant rapide
TOUT L'ÉTÉ
Tél. 04 50 70 88 64



G. DUBOULOZ
Bricolage Gros, Détail
Droguerie - Peinture Toute la déco.
19, avenue Jules-Ferry - THONON ZAC du Larry - MARIN-THONON
Tél. 04 50 71 14 65 Tél. 04 50 71 36 92

E-mail : sagdubouloz@wanadoo.fr
site : www.dubouloz.net



ZI de Vongy - BP 249
74206 Thonon-les-Bains Cedex
Tél. 04 50 71 43 16
Fax 04 50 26 67 61

**MARIE-JOSEPHE
GUIGNARD**

Ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.

MATÉRIEL MÉDICAL
ORTHOPÉDIE

Location - Vente

Oxygénothérapie 24 h / 24 h

Orthopédie - Bas à varices - Ceintures - Bandages

388, route de Thonon - NOYER - 74200 ALLINGES
Tél. 04 50 70 51 93 - Fax 04 50 73 93 97

Entreprise
GIROD TP



Terrassement - VRD - Travaux publics - Transport

Siège social : 74470 Vailly
Bureau : 23, av. des Vallées - Thonon
Tél. 04 50 26 29 54 - Fax 04 50 26 13 88

Favorisez nos annonceurs !



électricité générale
tous travaux de terrassement
le spécialiste de l'éclairage public
et des transformateurs



**sarl ÉLECTRICITÉ
& TRAVAUX PUBLICS DEGENÈVE**

Le Seytroux - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64 - Fax 04 50 73 86 80

**L'Épicerie
du
Boulangier**

A. NÉPLAZ

PAIN
VIENNOISERIE
PATISSERIE
ALIMENTATION

Rue de la Mairie • 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 96 19



ÉQUIPEMENTS COMPLETS...
BAR, RESTAURANT, SELF-SERVICE
CHAUD / FROID

MACHINE A CAFÉ - BUANDERIE
DÉPANNAGE TOUTES MARQUES

CLIMATISATION
Etude, devis, réalisation

Z.A. Les Niollets - 74140 DOUVAINE
Tél. 04 50 94 10 01 - Fax 04 50 94 09 58



62, route d'Evian - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 18 06 - Fax 04 50 26 32 24
E-mail : jacquet.traiteur@wanadoo.fr
6, route de Yongy - THONON - 04 50 71 34 00



INSTALLATIONS - DEPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ ÉLECTRICITÉ

50, rue du Centre - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93

PETITJEAN

Christophe

SARL

Ferblanterie

Cuivrerie

247, chemin des Chevrys 74200 Le Lyaud
Tél/Fax 04 50 73 99 68 . Port. 06 08 82 60 14

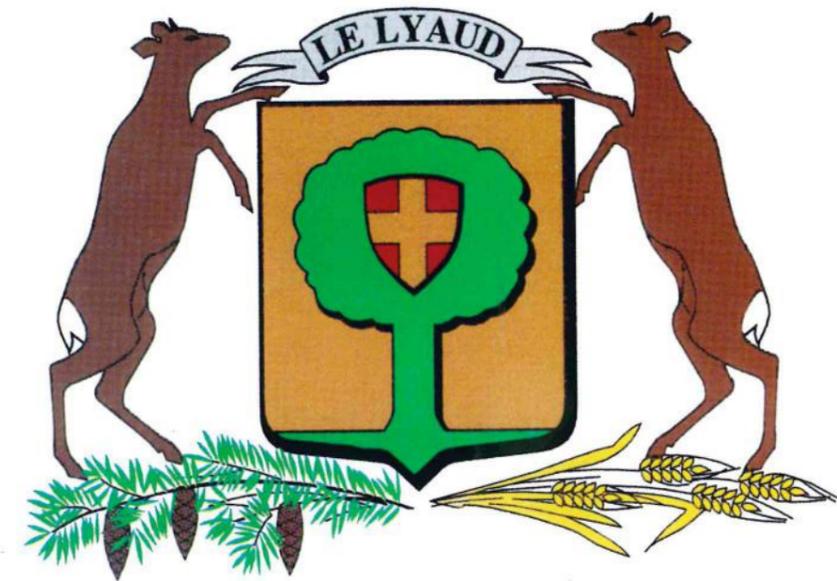


RENAULT

s.a.r.l. Armoy Garage
Agent

Les Combes - Armoy
Tél. 04 50 73 95 09 - Télécopie 04 50 70 56 80

Mécanique - Carrosserie
Dépannage nuit et jours fériés : tél. 04 50 87 90 66



*Blason : "D'Or au tilleul de Sinople, chargé d'un écusson de gueules à la croix d'or"
Supports : deux chevreuils saillants, au naturel, posés sur des branches de sapin et épis de blé.*